

**AVENANT MODIFICATIF**  
**à la convention 2015**  
**relative au Fonds local d'Aide aux Jeunes**  
**délégué à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg**

Vu la convention signée le 18 Novembre 2014  
Vu la délibération du Conseil Départemental du 24 Avril 2015  
Vu la délibération de la Commission Permanente du 29 Juin 2015  
Vu la délibération de la Commission Permanente du 30 Novembre 2015

Les parties signataires ont convenu des dispositions suivantes :

**Article 1 :**

L'objet de la subvention versée à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg est la délégation de la gestion administrative, comptable et financière du Fonds local d'Aide aux Jeunes sur le territoire de la ville de Strasbourg.

**Article 2 :**

*L'article 4 de la convention 2015 est modifié comme suit :*

Pour 2015, au regard des engagements imposés par la présente convention et sous la condition expresse que la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg en remplira réellement toutes les clauses, le Département du Bas-Rhin délègue à cet organisme un fonds d'un montant de 462 500 €.

Ces fonds sont destinés :

- aux aides directes attribuées aux jeunes sur décision de la commission d'attribution ou en urgence, pour un montant de 320 457 €;
- à l'accompagnement social : prise en charge de deux postes pour un montant total de 102 109 €:
  - 49 797 euros pour la Mission Locale pour l'Emploi
  - 52 312 euros pour l'Association l'Etage ;
- à la gestion du fonds et à l'animation du dispositif : prise en charge d'un poste pour un montant total de 39 234 euros à la Mission Locale pour l'Emploi
  - 22 132 € pour la gestion du fonds
  - 17 102 € pour l'animation du dispositif
- aux frais bancaires liées au versement des aides en espèces : 700 €

Sur ce montant de 462 500 €, le versement d'une avance de 50 % soit 231 250 € a été approuvé par la commission permanente du 02 février 2015 – CP/2015/ 57 et effectué à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg en février 2015.

Le paiement du solde de la dotation 2015 soit 150 768.30 €, a été approuvé par la commission permanente du 29 juin 2015 – CP/2015/275 et effectué à la Mission Locale pour l'Emploi en septembre 2015.

Toutefois et compte tenu de la progression des demandes d'aide constatée ce dernier trimestre, le solde de la dotation 2015 au profit de la Mission Locale de Strasbourg est modifié pour s'établir à 170 768.30 €. Un dernier versement de 20 000 € interviendra au profit de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg.

A Strasbourg, le

**Le Président du Conseil Départemental  
du Bas-Rhin**

**Le Président de La Mission Locale  
pour l'Emploi de Strasbourg**

**Frédéric BIERRY**

**Patrick ROGER**